La Chaux-de-Fonds, Jeudi 4 Janvier 1934. Bureaux: Rue de la Serre, 58. Quarante-neuvième Année. — N° 1.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—

Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre,
étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

A nos abonnés

Nous informons ceux d'entre nos abonnés qui n'ont pas encore payé le montant de leur abonnement pour l'année 1934, que les remboursements vont être remis à la poste ces prochains jours et auxquels ils voudront réserver bon accueil.

Les personnes qui ne refuseront pas le présent numéro seront considérées comme abonné pour 1934.

L'Administration du Journal.

La B. I. B. O. A. et les questions horlogères

II.

La *Fédération Horlogère Suisse*, dans son numéro 50 du 13 décembre 1933, a donné un résumé du rapport présenté au 4e Congrès international des Associations de fabricants, grossistes et détaillants de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie et argenterie, tenu à Rome, les 5, 6 et 7 mai 1933.

Nous donnons aujourd'hui l'essence de l'exposé de M. le Major G. Dennison, de Birmingham, comme président de la Commission spéciale nommée au Congrès de la Haye, en 1931, pour s'occuper des affaires horlogères.

M. Dennison envisage la collaboration entre organisations horlogères nationales et internationales, manufactures, grossistes ou détaillants comme absolument nécessaire.

Il faut qu'elles soient au courant de ce qui se fait dans d'autres pays, en vue d'améliorer les conditions commerciales et de la protection du consommateur. Il faut aussi que la représentation de toutes les associations européennes ait l'occasion de se réunir afin d'aplanir les difficultés pouvant surgir entre intéressés et supprimer bien des causes d'irritation ou d'antagonismes provenant souvent de malentendus.

Pour atteindre ce but, il faut constituer une commission horlogère, composée de 3 représentants au maximum pour chaque pays et un Comité exécutif composé d'un représentant par chaque pays.

Parmi les questions à discuter par la Commission, il y aurait entre autres:

1) la propagande éducative internationale;
2) l'épaisseur minimum pour boîtes de montres or;
3) étude des méthodes de combattre la concurrence déloyale;
4) limitation des nouveaux modèles;
5) standardisation des garanties de montres;
6) standardisation des escomptes donnés au commerce de détail.

Sur le premier point, le rapporteur fait ressortir à quel point dans beaucoup de pays, le grand public et même beaucoup de détaillants sont ignorants, quant à la qualité des montres. Aujourd'hui, on met sur le marché une grande quantité de produits très inférieurs à des prix qui rendent très difficile la vente des montres de bonne fabrication. L'instruction du public et des détaillants, dans ce domaine, ne peut être obtenue que par des efforts internationaux et nationaux. Les fabricants devraient s'intéresser spécialement à cette question.

Quant au deuxième point, M. Dennison expose que la Grande-Bretagne délibère sur l'introduction de règles fixant l'épaisseur des boîtes en métaux précieux à 0,25 m/m. Toute boîte n'ayant pas cette épaisseur, ne recevrait pas le poinçon. Il faudrait aussi qu'une entente intervienne entre les fabricants et les détaillants.

La limitation de nouveaux modèles prévue au point 4 est discutée très sérieusement dans le monde des détaillants, qui considèrerait avec inquiétude l'accroissement considérable de ces modèles. Cet abus a pour résultat tout d'abord la dépréciation, sans aucune utilité, des stocks existants, ensuite la réduction des commandes, d'où augmentation du coût de la production.

Le Comité devrait être appelé à donner son opinion sur la question.

Dans beaucoup de pays, la standardisation des garanties est à l'étude. La Commission horlogère devrait décider si elle considère comme indiqué la création d'une garantie uniforme.

D'autre part, il faut nécessairement arriver à établir un formulaire international de garantie fourni par le détaillant au consommateur, ceci afin d'éviter la tromperie et les affirmations mensongères.

Pour arriver à la standardisation des escomptes donnés au commerce de détail, on a proposé de facturer toutes les montres livrées au commerce de détail au prix de consommation, moins un escompte commercial convenu, ceci pour protéger le détaillant contre la vente à trop bas prix et le consommateur contre la vente à des prix exorbitants.

C'est à la Commission de décider si l'étude de cette question doit être continuée.

***

Le point 3 relatif à la concurrence déloyale est développé par M. F. Cavallar, délégué de la Confédération nationale fasciste du commerce (Italie).

Il pose tout d'abord la définition de la concurrence déloyale. Selon lui, la concurrence déloyale à l'égard de la qualité, consiste à donner au public, tant par la production, les méthodes commerciales et la publicité, l'illusion que l'homme peut faire des miracles et que la production et le commerce sont des institutions de bienfaisance. Il est dans le rôle de la corporation de prévenir le public pour que sa bonne foi ne soit pas abusée par la concurrence déloyale. La production d'articles inférieurs de nulle valeur technique, lancés par une publicité excessive, est un dommage pour la corporation parce que ces articles donnent au public, l'illusion d'une valeur de qualité. Mais c'est aussi un dommage pour l'Etat parce qu'elle fait naître de fausses conceptions sur la valeur des marchandises et empêche la reconstruction de la prospérité générale que nous attendons tous. On éprouve l'illusion d'un prix loyal qui, en réalité, est faux, parce qu'il n'est ni bien calculé, ni honnête et ne correspond ni à la valeur, ni à la qualité.

Feuilleton 2

La Corporation et la Communauté professionnelle

En résumé, la structure du syndicalisme fasciste est basée sur une double organisation:

1. Une organisation purement syndicale préposée à la défense des intérêts propres à chaque catégorie et à chaque place.
2. Une organisation corporative chargée de la défense des intérêts communs à chaque branche de la production et à chaque groupe d'entreprises.

L'organisation syndicale trouve son couronnement dans l'institution d'un ministère spécial: le ministère des corporations.

Celui-ci constitue l'organe suprême de surveillance et sous sa direction les préfets de province exercent toutes les fonctions d'organisation, de coordination et de contrôle confiées au Gouvernement.

Un Conseil National des corporations est attaché au Ministère; il se compose du ministre, de sous-secrétaires d'Etat, du directeur général du travail au ministère de l'économie nationale, de représentants des autres ministères et de représentants des grandes associations syndicales des employeurs et des salariés, ainsi que des représentants de l'œuvre nationale des jeunesses fascistes, de la maternité et de l'enfance, des coopératives des associations des salariés de l'Etat et du parti politique fasciste. Les conseillers sont nommés par décret royal pour 4 ans.

Enfin, il est institué au sein des ministères deux directions générales: celle des syndicats et celle des corporations.

A côté du Conseil national des corporations des commissions consultatives permanentes fonctionneront auprès du ministère.

Une *charte du travail*, promulguée le 21 avril 1927, a pour objectif fondamental l'organisation du travail. Grâce à elle, tous les citoyens groupés dans les organisations professionnelles sont incorporés dans l'Etat fasciste. Les intérêts touchant les plus humbles travailleurs, ceux relatifs au contrat d'emploi et à celui du travail manuel se trouvent placés sur le même plan que les intérêts de l'entreprise économique et font partie pour la première fois, non seulement du droit privé, conformément au programme démocratique, mais du droit public, et plus précisément encore du droit constitutionnel.

L'examen de la Charte du Travail fait constater que la corporation ne touche pas seulement à l'organisation professionnelle, à la réglementation de toute la production économique du pays, *mais encore à la constitution politique de l'Etat.*

Le futur parlement italien, a dit Mussolini, sera l'expression du nouvel état corporatif de représenter ainsi plus exactement la volonté de la nation. Le droit électoral sera exercé par l'intermédiaire des corporations, le citoyen n'aura pas le droit de voter en tant qu'électeur, mais en tant que travailleur et producteur.

Il est parfaitement concevable, dit encore Mussolini, que le Conseil national des corporations remplace complètement la Chambre des députés actuelle, puisque celle-ci suppose un monde que nous avons démoli, celui des partis. Dès le jour où nous avons supprimé les divers partis, à l'exception du parti fasciste, la Chambre des députés a perdu sa raison essentielle d'existence.

Par cet ensemble de réalisations, le monopole de la représentation syndicale fasciste se trouve intégralement établi dans tous les domaines, social, économique et politique.

Il est vrai que l'article 12 de la loi du 3 avril 1926 laisse subsister les anciens syndicats mais sous le contrôle du gouvernement et plus précisément de l'autorité politique qui peut intervenir toutes les fois qu'elle le jugera utile; aussi peut-on dire que cette liberté est plus que relative et qu'à l'avenir il n'y aura pour ainsi dire plus de place pour le syndicat.

Il est prématuré de faire dès maintenant le bilan de la législation syndicale fasciste, qui n'existe guère aujourd'hui qu'à l'état de construction théorique, mais on peut dire en résumé qu'elle est inspirée du principe fondamental du fascisme, tous les droits ayant leur source unique dans le pouvoir.

Ainsi, dans le domaine des rapports collectifs, ni les industries, ni les groupements ne possèdent plus aucun droit propre; au principe de l'organisation autonome des conditions de travail, se substitue le principe de la réglementation autoritaire des délégués.

Voici brièvement énumérées les grandes lignes du système corporatif italien. Il est destiné, ainsi que vous l'aurez remarqué, à bouleverser complètement l'économie nationale de ce pays.

Bureau d'Ingénieur-Conseil
(spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)
LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** GENÈVE 20, rue de la Cité
Dépôts de brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.
Examen sur la qualité des montres. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.
Monsieur Bugnion reçoit personnellement, tous les mardis, de 2 à 5 h. à son bureau de La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 18, (téléphone 21.164). Sur demande, rendez-vous sur place pour les autres localités de la région.

Agences de brevets - Offices fiduciaires
Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux
Bureau Fiduciaire & Commercial
Georges Faessli
Licencié ès sciences com. et écon. — Expert comptabe A. S. E. — Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables.
Rue du Bassin 4 NEUCHATEL Téléphone 12.90

Fabricants !
Pour tout ce qui concerne vos
Sertissages, Chatons, Bouchons, Emboutissages
Adressez-vous en toute confiance à
BRUNNER FRÈRES, LE LOCLE
Téléph. 31.257 Sertisseurs Ecreuses 3

Vis - Décolletages de haute précision
pour Horlogerie, Optique, Pendulerie, Appareils et Instruments divers, etc., etc.
Fabrique : JÄGGI & Cie
GELTERKINDEN - Suisse

Mouvements baguette
3 et 4 1/4''' Eta, 3 3/4''' Fontainemelon, 4 1/4 et 4 3/4''' Peseux, 6 3/4''' Aurore, 8 1/2-12''' F. H. F. plats, ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de 4 3/4 à 9 3/4''', en qualité soignée sont fournis par
BENOIT FRÈRES
Téléphone 22.735 LA CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 128

Avant d'acheter des **DIAMANTS POUR L'INDUSTRIE**
demandez prix et conditions à
Schurch & Cie, Neuchâtel, Tél. 210
agents généraux et stockistes de la maison
ANTON SMIT & Co., Anvers

A vendre
pour cause de cessation de fabrication :
Ebauches, mouvements cyl. et ancre. Boîtes. Fournitures diverses. Machines à arrondir. Coffre-fort. Etablis. Pupitres. Cartons, douzaines. Marque de fabrique.
Offres sous chiffre L 22870 U à **Publicitas Bienne.**

Celui qui répond à une annonce sous chiffre en joignant des
Photographies et Certificats originaux
le fait **sous sa propre responsabilité.**
L'adresse des annonciers utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.
Ne joindre que des **COPIES** de certificats.

GROSSISTES !
Cherchez-vous des
Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A."
„Petit Fils Roskopf" et „Roskopf Enkel"
Roskopf mixtes, échappement ancre
Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19''', lépine et savonnette haut. 22 et 26 douzièmes.
Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette
Calottes bracelets 8 3/4 et 10 1/2''', ancre, 7, 10 et 15 pierres, nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.
Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes :
8 3/4 et 10 1/2''' ancre — 16 à 19''' ancre, 22/12 et 26/12 — 16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19'''/AR.
Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles, seconde au centre, avec et sans stop

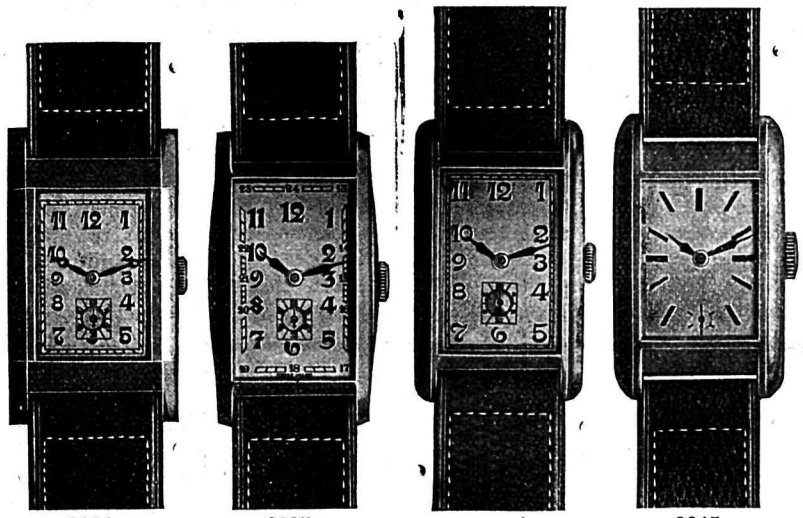
9034 9035 9049 9045
Toutes les formes les plus modernes en calottes 8 3/4 et 10 1/2'''

Heures sautantes ; automates ; façon 8 jours
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes
Montres à clefs, à vis, chemin de fer
Montres maçonniques, pare-chocs, boules
Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.
(Ne vend qu'aux grossistes.)

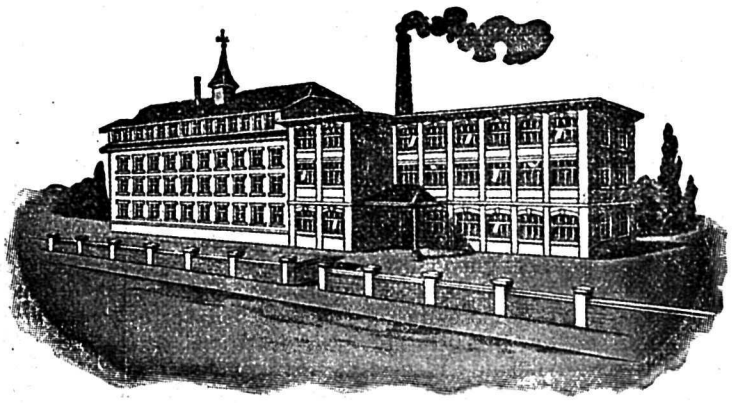
Etablissement fondé en 1902

Adressez-vous à la
SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)
à RECONVILIER (Suisse)

ni au travail, ni à l'effort commercial. L'horlogerie est le camp préféré des illusionnistes de l'industrie et du commerce. Si nous pensons aux progrès magnifiques de la technique et de l'industrie et si nous examinons une certaine pseudo-horlogerie qui vient d'être lancée sur le marché, nous nous demandons si les progrès doivent servir au bien ou au mal.

Pour rester sur le terrain de la réalité, nous signalons entre tant d'autre cas certaines montres qui sont lancées comme des miracles de la technique, avec des attestations et une propagande excessive; et nous faisons allusion encore à ces autres miracles de la technique, ces montres avec des lames et des pivots en acier, qui sont des jouets plus que des montres et que l'on présente dans des magasins où l'on vend de tout: si on peut les obtenir pour quelques francs, leur extérieur est aussi misérable que l'intérieur.

Relevons encore une fois l'abus de l'expression 18 ct. qui donne au public l'illusion qu'il s'agit d'or à 18 ct., illusion dommageable qui nuit aussi à la corporation, si l'on considère que toutes ces montres de poche et de bracelet n'ont que peu de grammes d'or (souvent il ne s'agit que du laiton légèrement doré, *Réd.*!) qu'elles sont absolument inutilisables quelques jours après leur achat. Ces faits soulevés, on se demande si cette décadence de la qualité de la production, des habitudes commerciales et de la publicité, peut vraiment continuer dans une branche aussi difficile que l'horlogerie, où l'on se maintient qu'avec peine dans la partie commerciale aussi bien que dans la partie technique.

En terminant, M. Cavallar rappelle une résolution votée par le Congrès de Francfort s/M., en 1931, ainsi conçue:

« Le commerce des horlogers se développe sur la base internationale; les problèmes de change des marchandises et fournitures sont internationaux. Les temps dans lesquels nous vivons nous montreront toujours de plus en plus que les dommages ou les avantages des branches et du public dépendent des bons ou mauvais accords internationaux; par conséquent, doivent être internationales la collaboration, la réciprocité, la défense contre les dommages causés au commerce de l'horlogerie par la concurrence déloyale, la décadence de la qualité, de la morale et des bons usages commerciaux. »

Ensuite de ces rapports, et après discussion, le Congrès a voté les résolutions suivantes, dans la séance plénière de clôture:

« *a)* Le Congrès note avec intérêt les efforts que font diverses organisations horlogères nationales et internationales pour améliorer la position de la branche horlogère et pour sauvegarder les intérêts du public; il prie instamment toutes les organisations horlogères nationales et internationales qu'il s'agisse de fabricants, grossistes, ou détaillants, de collaborer dans la formation d'une organisation horlogère internationale représentant bien toutes les sections de la branche.

« *b)* Le Congrès note avec regret l'absence de délégués officiels des organisations manufacturières de la branche horlogère et, convaincu que des résultats utiles ne peuvent se réaliser que par la collaboration complète de ces organisations manufacturières, il prie instamment ces associations de profiter de toutes occasions pour collaborer avec d'autres sections de la branche afin de discuter leurs problèmes communs.

« *c)* Le Congrès envisage que les intérêts de la branche horlogère seraient le mieux servis par la formation d'un Bureau horloger international séparé, se consacrant exclusivement aux intérêts horlogers. Il prie M. le Major Gilbert Dennison et M. le Dr. C. Staehelin de faire des investigations et de communiquer à toutes les associations intéressées des propositions pour mettre à exécution cette résolution. »

Le Congrès adopte, enfin, les conclusions des rapports de MM. Dennison et Cavallar.

***

L'initiative prise par M. Dennison est certes intéressante et mérite d'être examinée très sérieusement dans les cercles intéressés.

Au programme présenté par le Comité horloger, il y aurait bien d'autres points à signaler, entre autres la lutte à entreprendre contre l'invasion sur les marchés mondiaux de produits bijoutiers et horlogers provenant d'un pays de l'Extrême-Orient.

Ces produits sont vendus bien au-dessous des prix de revient de nos industriels, grâce à une main-d'œuvre se contentant de salaires de famine (10 à 12 cts. l'heure) et à la protection du gouvernement. C'est un danger contre lequel une entente internationale serait nécessaire.

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 23 décembre 1933

Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 9,824,397.50
Paiements aux exportateurs suisses	» 8,491,617.20
Solde Avoir Suisse	fr. 1,332,780.30
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,897,203.88
Total à compenser	fr. 9,229,984.18

Dernier Bordereau fayé No. 5008/2816.

Hongrie.

Solde en faveur d'exportateurs suisses	fr. 1,851,562.24
A ajouter:	
Créances suisses non échues	» 3,785,863.38
Total à compenser	fr. 5,637,425.62

Dernier Bordereau payé No. 4190/4259/348.

Grèce.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 1,521,989.96
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,466,228.92
Solde Avoir Suisse	fr. 55,761.04
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,612,552.17
Total à compenser	fr. 2,668,313.21

Derniers Bordereaux payés Nos. 2621/2417/2705.

Roumanie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 10,914,171.59
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 9,886,464.46
Solde Avoir Suisse	fr. 1,027,707.13
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	» 23,519,235.97
Total à compenser	fr. 24,546,943.10

Derniers Bordereaux payés Nos 4895/4475/5140/4926.

Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 12,717,678.22
Paiements aux exportateurs suisses	» 11,781,747.16
Solde Avoir Suisse	fr. 935,931.06
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 3,072,082.04
Total à compenser	fr. 4,008,013.10

Dernier Bordereau payé No. 9178/8060.

Chronique des Associations patronales

Syndicat patronal des producteurs de la montre, La Chaux-de-Fonds.

Le Comité du S. P. P. M., dans sa séance du 22 décembre écoulé, a décidé de faire appel à M. *Jacques Cornu*, Dr. en droit, de La Chaux-de-Fonds, en qualité de secrétaire semi-permanent du Syndicat, en remplacement du regretté Gustave Bubloz, décédé.

Informations

Avis.

Les maisons

Aubry-Gostely, A., La Chaux-de-Fonds
Blum-Bloch, Adrien, Bâle,

sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers de la maison

Gerber Frères S. A., Delément

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

Halberstadt, Rudolf, Kolin (Tchécoslovaquie)
Zimmer, B., Londres.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Pour nos fabricants-exportateurs.

Nous attirons l'attention de nos fabricants d'horlogerie exportateurs sur le tableau de correspondance des paquebots-poste (service des lettres) paraissant à la page 7 du présent numéro.

La corporation en Allemagne.

Il en est de même en Allemagne, bien que l'organisation corporative soit encore dans le vague; voici toutefois quelques renseignements que nous avons pu obtenir sur la situation.

Le Gouvernement a désigné 13 chefs régionaux, dont l'ensemble forme le Front du Travail, chargé du travail de déblaiement de la corporation.

Ce Front d'abord réunit les organisations d'ouvriers et d'employés, remplaçant les anciens syndicats. Il fut complété par une 3e fédération, celle des chefs d'entreprises et de l'artisanat, comprenant 6 nouveaux représentants, soit trois de l'artisanat et trois de la Fédération des employeurs.

La Fédération des ouvriers allemands comprend 14 groupements professionnels, compartimentés eux-mêmes en 14 sections régionales.

Treize commissaires, remplaçant les tribunaux arbitraux supérieurs, ont été nommés pour veiller à l'observation des conventions collectives, et règler, au besoin, à la place des organisations patronales et ouvrières, les conditions de travail.

Ces treize « Treuhänder der Arbeit » (expression qu'on pourrait traduire par: fideicommissaire du travail ou curateur du travail) ont, en somme, pris la succession des arbitres, dont le rôle a été si important en Allemagne ces dernières années et dont les fonctions ont été supprimées à la date du 30 juin dernier.

Il serait vain d'esquisser la future organisation corporative ou le futur code du travail, dont les gens les mieux renseignés ne semblent posséder qu'une ébauche très rudimentaire. On s'inspire naturellement, à Berlin, du régime italien, tout en déclarant qu'on fera beaucoup mieux et plus vite. Il n'y a donc plus qu'à attendre.

Il existe encore d'autres systèmes de corporations en élaboration, soit en Espagne, au Portugal, dans les pays du Nord, etc. mais leur examen nous mènerait trop loin, et nous allons aborder sans autre le fond de notre sujet: l'idée de la corporation en Suisse.

La corporation en Suisse.

Les systèmes italien et allemand, qui ne peuvent voir le jour qu'avec la dictature et qui se trouvent en complète incomptabilité avec l'idée de la démocratie ne rencontrent pas d'adhérents en Suisse, même parmi les partisans de la corporation.

Il y a bien le nouveau front « *Ordre et Tradition* » dont les quelques membres qui le composent, réclament en invoquant Platon, une refonte complète de l'Etat, de la Société et de l'Economie et, dans le domaine de la corporation envisagent le système italien comme l'idéal; ils en demandent l'introduction en Suisse, dans son esprit le plus étroit et le plus dictatorial. Nous n'avons pas à nous en occuper.

Parmi les autres partisans de la rénovation de notre économie nationale, nous avons d'abord une première catégorie, représentée par:

1o l'*Union romande des corporations chrétiennes-sociales.*

Cette Union qui est purement catholique, a voulu probablement se conformer à la volonté du Pape, qui voit dans la corporation, la rechristianisation de l'humanité sur la base d'une économie, dont le but central doit résider, pour l'homme, dans la conscience et la foi.

2o *les Amis de la corporation de la Suisse romande* dont le siège est à Genève, et, depuis le commencement de cette année,

3o *l'Union corporative suisse,* créée par le Secrétariat chrétien social romand, avec l'appui des amis de la corporation.

Les partisans de ce système entendent conserver nos institutions actuelles, tout en envisageant que l'Etat devrait être écarté autant que possible de la vie économique et sociale pour être remplacée par la corporation. Le rôle de l'Etat se réduirait, dans ce domaine, à équilibrer les égoïsmes des collectivités et à trancher les antagonismes entre les associations professionnelles.

Une deuxième catégorie représentée par l'*Union des Artisans et commerçants,* n'admet pas la corporation, mais préconise en revanche un système qu'elle appelle le *syndicalisme professionnel.* Tout en repoussant la remise à l'Etat de tous les problèmes économiques, ils font une large part à sa collaboration avec les organisations professionnelles, dont l'autorité devrait être renforcée dans le domaine qui est propre à chacune d'elles.

Enfin, signalons la troisième catégorie, celle de *l'Union syndicale ouvrière,* qui préconise la communauté professionnelle à la base du programme Engel-Robert.

Fabriques d'horlogerie se recommandant

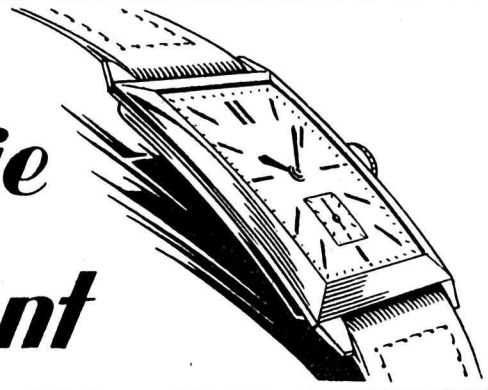

F. Feldmann - Taubé, Bienne
A. 1. 2. 5. 7. **B.** 12. 13. 21. **G.** 71.

Roo Watch Co S. A., Bienne
A. 1. 2. **C.** 26. **G.** 73.

Rosenfeld Frères, Bienne
B. 12. 13. de 4 1/4 à 12 1/2 lig. or et métal

C. H. Meylan Watch Co.
Le Brassus
A. 1. 2. 6. 7. **D.** 31. 40. 41. **E.** 46. 47. 49.

Edmond Aubry, Breuleux
A. 1. 2. 3. 7. **B.** 12. 20. **E.** 46. **G.** 71.

Fabr. des Montres Mildia S. A.
Anct Mosimann & Co., Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. **B.** 12. **E.** 46. **G.** 71.

G.-Léon Breitling S. A.
La Chaux-de-Fonds
D. 30. 31. 32. 40. 43. **E.** 45. **G.** 77.

Hoefer & Cie, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. **E.** 46. 56. 58.

Schild & Cie S. A., Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 8. **E.** 45. 50. 51. 54. 59. **F.** 60. 61. 70. **G.** 71.

Ernest Tolck ‚Octo', Chaux-de-Fonds
A. 8. **E.** 45. 48. 50. 51. 54. 55. **F.** 60. 65.

Paul Vermot, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. 4. 6. 7. **B.** 12. **E.** 46. **G.** 71.

Calendar Watch Co. S. A.
La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. 9. **E.** 51. 54. 59. **D.** 31.

Joseph Muller, Natalis Watch
La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 3. 4. 7. 9. **B.** 1. 2. 20. 21. **E.** 46. 52. **G.** 71.

Indication des signes:

A. Montres ancre

1. Bracelets pour Dames.
2. Bracelets pour Hommes.
3. Montres de poche.
4. Mouvements.
5. Seconde au centre.
6. Poche plates, extra plates.
7. Heures sautantes.
8. Bracelets 8 jours.
9. Montres calendriers.
10. Montres pr. garde-malades.

B. Montres cylindre

12. Bracelets pour Dames.
13. Bracelets pour Hommes.
20. de poche.
21. Heures sautantes.

C. Montres Roskopf

25. de poche.
26. Bracelets.
27. Heures sautantes.
28. Seconde au centre.

D. Montres compliquées

30. Compteurs de sport.
31. Quantièmes.
32. Chronographes.
40. Rattrapantes.
41. Répétitions.
42. Remontoir automatique.
43. Chronographes heures sautantes.

E. Spécialités

45. Montres pour Automobiles.
46. Baguette.
47. Montres pendentifs.
48. Montres Motocycle.
49. Montres bagues.
50. Montres 8 jours.
51. Pendulettes 8 jours.
52. Montres pour aveugles.
53. Montres automates.
54. Montres portefeuille.
55. Mouvements 8 jours pour compteurs.
56. Incassables.
57. Heures sautantes calendriers.
58. Hermétiques. Imperméables.
59. Montres réveils.

F. Pendulettes et pendules

60. Pendulettes.
61. Pendulettes électriques.
65. Montres chevalet.
70. Horloges électriques.

G. Divers

71. Tous les genres courants.
72. Porte-échappement.
73. Roskopf mixte, échap. ancre.
74. Pièces à clef.
75. Réveils.
76. Réveils-portefeuille.
77. Oiseaux chanteurs.

Juillerat Frères S. A., Malleray
A. 1. 2. 7. **B.** 12. **E.** 46. **G.** 71.

Aubry Frères, Noirmont
„Ciny Watch"
A. 1. 2. 5. 7. 9. 10, **E.** 46. **G.** 71.

Phenix Watch Co. S. A.
Porrentruy
A. 1. 2. 3. 4. 6. **B.** 20. **E.** 45. 46.

Sté Ame des Montres „EROS'
EROS Watch Co. Ltd., Porrentruy
A. 1. 2. 3. 4. 6. **B.** 20. **E.** 45. 46. **G.** 71.

Société Horlogère Reconvilier (Reconvilier Watch Co S. A.)
A. 1. 2. 3. 4. 7. **C.** 25. 27. 28. **E.** 45. 48. 52. 53. 54. 55. **F.** 60. 65. **G.** 72. 73. 74.

Gunzinger Frères, Rosières
A. 1. 2. 4. 7. **B.** 12. 13. 21. **D.** 42. **E.** 46. 56. 58. **G.** 71.

Berna Watch Factory S. A.
St-Imier
A. 1. 2. 3. **D.** 30. 32. 40. **G.** 71.

Fabrique Excelsior Park
St-Imier
A. 3. **D.** 30. 32. 40. 41. **E.** 59.

Leonidas Watch Factory
St-Imier
A. 1. 2. 3. **D.** 30. 32. 40. **G.** 71.

Cie des Montres Sportex S. A.
St-Imier
1er prix Observatoire de Neuchâtel
D. 30. 32. **E.** 58.

Meyer & Studeli S. A.
Soleure
A. 1. 2. 3. 7. **B.** 12. 13. 20. **E.** 57.

Brienza Watch Co, Brienz
A. 4. 7. **D.** 42.

Brenzikofer Frères. Tavannes
A. 3. 6. 7. **G.** 71.

Record Dreadnought Watch Co S. A., Genève
A. 1. 2. 3. 7. **D.** 30. 40. **E.** 46. **G.** 71. 72.

Zila S. A., La Heutte près Bienne
A. 1. 2. 7. 8. **E.** 46. **G.** 71.

Robert Carl S. A., Le Locle
A. 1. 2. 3. 4. 6. 7. **D.** 31. 32. 40. 41. **E.** 46. 47. **F.** 60.

Record Dreadnought Watch Co S. A., Tramelan
A. 1. 2. 3. 7. **D.** 30. 40. **E.** 46. **G.** 71. 72.

Tchuy Frères, Grenchen
A. 1. 2. 3. **B.** 12. 13. 20. **G.** 71.

A. Grosserl, Crémines
près Soleure (sur ligne Moutier-Soleure)
A. 1. 2. 3. 4. 8. **B.** 12. 13. 20 **G.** 71.

Ivy Watch Factory,
Numa Jeannin, Fleurier
A. 1. 2. 3. 4. 7. **B.** 12. 13. 20. 21. **G.** 71.

A. Reymond S. A., Tramelan
A. 1. 2. 3. 4. 7. **B.** 12. **E.** 56. **G.** 71.

Ed. Wyss ‚Octus', Grenchen
A. 1. 2. 3. 7. **E.** 45. 46. 50. 54. **F.** 60. **G.** 71.

Henri Maurer, La Chaux-de-Fonds
A. 1. 2. 4. 5. 7. 9. **D.** 32. **E.** 46. 49. **G.** 71.

G. Gagnebin & Cie, Tramelan
NIGA et POSTALA
A. 1. 2. 3. 4. 6. **B.** 20. **C.** 25. 28. **D.** 32. 41. **E.** 46. **F.** 65. **G.** 71.

Jules Weber-Chopard, Sonvilier, „Ilex Watch"
A. 1. 2. 3. 4. 6. **E.** 46. 47. 50.

W. Ris, ‚Ostara', Grenchen
C. 25. 26. 27. 28. **D.** 30. **E.** 54. 59. **F.** 60. 65.

Sauter Frères & Cie,
Pierpont Watch Co. **Bienne 4.**
A. 1. 2. 4. 5. 10. **E.** 46. **G.** 71.

Léon Gindrat, Tramelan
Isis Watch
A. 1. 2. 3. 4. 7. **D.** 32. 42. **E.** 46. **G.** 71.

Albert Uebelhart & Cie
Rosières
A. 1. 2. 4. 7. **B.** 12. 13. 21. **E.** 46. **G.** 71.

Fabrique Suisse de Réveils et Pendulettes
„Levfol" Ls Schwab, Moutier (Suisse)
F. 60. **G.** 75. 76.

Pour la location des cases encore disponibles, prière de s'adresser sans retard à Publicitas Chaux-de-Fonds et succursales

Perfecta S. A., Porrentruy
A. 3. 4. 5. **B.** 20. **E.** 45. 50. 59.

Chronique sociale

Les prix de détail et le coût de la vie en Novembre 1933.

D'après le communiqué de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'indice suisse du coût de la vie n'a subi, en novembre 1933, qu'une variation insignifiante (+ 0,2 %), qui est d'ordre exclusivement saisonnier. Calculé à l'unité près, il s'établissait à 131 (juin 1914 = 100) à la fin de novembre 1933, comme à la fin du mois précédent, contre 135 à la fin de novembre 1932. L'indice de l'alimentation est aussi resté au même chiffre qu'à la fin du mois précédent, soit à 117; il est, en fait, très légèrement monté (+ 0,3 %), en conséquence du renchérissement saisonnier des œufs.

Les résultats obtenus séparément pour les 34 villes participant au relevé des prix confirment la stabilité relative de la dépense alimentaire pendant le mois de novembre 1933. Cette dépense est restée plus ou moins au même niveau dans 22 villes, a légèrement monté dans 11 villes et faiblement diminué dans 1.

Dans le groupe du chauffage et de l'éclairage (avec inclusion du savon), il ne s'est pas non plus produit de notable variation de prix en novembre. L'indice du groupe s'inscrivait dès lors comme à la fin du mois précédent à 119, contre 121 à fin novembre 1932.

L'indice du groupe de l'habillement est repris au chiffre de 115 qui résulte du relevé des prix de cet automne.

L'indice des loyers, calculé en mai 1933 et repris tel quel depuis lors, ressort à 200 pour les grandes villes, à 162 pour les autres villes et à 184 pour l'ensemble des villes participant au relevé.

Registre du commerce

Raisons sociales:
Enregistrements:

21/12/33. — *Maria Ory-Périnat* (de Courrendlin), commerce d'horlogerie, bijouterie et orfèvrerie, Delémont.

19/12/33. — *Eigeldinger et Co.,s* oc. com. (Charles-André E., et son épouse Louise née Rieckel), originaires de La Chaux-de-Fonds, le premier associé indéf. respons., la seconde associée-com. pour fr. 10,000 avec procuration indiv., horlogerie, fabrication, achat et vente. Rue de la Paix 129, La Chaux-de-Fonds.

8/12/33. — *Les Fabriques d'assortiments réunies, succursale D., Le Sentier.* (Siège au Locle, succursale au Chenit, Le Sentier). Cons. adm.: Ernest Strahm, de Röthenbach, prés., Louis Huguenin, du Locle, vice-prés., Sydney de Coulon, de Neuchâtel, Georges Perrenoud, de La Sagne, sign. tous collect. à deux, Alfred Perrenoud, de La Sagne, René Didisheim, de Epiquerez, Louis-Paul Monnet, de Vevey, Robert Egger, de la Scheulte, Adhémar Giroud, de Grandvent, Vaud; sont autorisés à représenter la succursale: Georges Gallay, directeur, et Marguerite Gallay, fondée de pouvoirs, tous deux de Genève, sign. collect. à deux.

21/12/33. — *Les Fabriques d'assortiments réunies, succursale E, Bienne* (Siège au Locle, succursale à Bienne). Le Cons. adm. est composé comme ci-dessus pour la succursale du Sentier;s ont autorisés à représenter la succursale de Bienne: Adhémar Giroud, nommé directeur, sign. collect. à deux avec Eugène Gonseth, nomme fondé de procuration.

26/12/33. — *Cäsar Renfer-Abrecht* (de Longeau), fabrication et commerce de montres, bijouterie, Hauptstr. 141, Longeau p. Bienne.

Modifications:

22/12/33. — *Fabrique d'horlogerie S. A. Buttes (Buttes Watch Co. Limited) (Buttes Uhren Fabrik A. G.),* Buttes. Arthur-Léon Charlet a été désigné comme seul adm. avec sign. indiv.; François-Joseph Bilat n'a plus la sign. sociale.

27/12/33. — *Société Anonyme Les fils de Numa Gagnebin, Fabrique d'horlogerie Numa (Watch Factory Numa Gagnebin Sons Limited),* Tramelandessus. Le cap. soc. est réduit, par annulation de 30 actions, de fr. 150,000 à 120,000.

15/12/33. — *Société Anonyme Léon Lévy et Frères, (Aktiengesellschaft)* (siège à Bienne), *succursale de Moutier.* Le cap. soc. est réduit, par rachat et annulation de 100 actions, de fr. 1,400,000 à 900,000 nom.

26/12/33. — *Manufacture des Montres Datum S. A. (Datum Watch Factories Ltd),* soc. an., Genève. André Juillerat, de La Chaux-de-Fonds, jusqu'ici fondé de pouvoirs, a été nommé unique administr. avec sign. indiv. Les adm. Alfred-Manuel Ledermann, décédé, Jacques LeFort et Marc-Eugène Empeyta, démissionnaires, sont radiés et leurs pouvoirs éteints. Il n'est rien changé aux pouvoirs indiv. de S. Oppenheimer, directeur (inscrit).

26/12/33. — *Boîtes et Cadrans, Société Anonyme ci-devant J.-L. Pfaeffli et Cie,* soc. an., Genève. Le cap. soc. est réduit de fr. 550,000 à 165,000 au porteur.

Radiations:

18/12/33. — *Hans Wilsdorf,* commerce d'horlogerie, commissions, Bienne.

18/12/33. — *Gustave Linder, Fabrique de ressorts Intensio* (siège principal à Peseux et succursale à Bienne), supprime sa succursale de *Bienne.*

18/12/33. — *Les fils de Edouard Devenoges,* soc. n. coll., fabrication et vente de balanciers pour montres, Travers.

26/12/33. — *Jean Jäggi,* fabrication de verres de montres fantaisie, Genève.

Faillite.
Ouverture de faillite:

14/12/33. — *Ackermann Robert,* Rue Voltaire 1, Lausanne.
Liquidation sommaire. Art. 231 LP.
Délai pour productions: 19 janvier 1934.

Taillerie de Pierres fines et imitations
L. Naftule, GENÈVE 11, rue Cornavin
Ajustage et calibrage. Gravure sur pierres
Assortiment complet de pierres pour bijouteries en tous genres.

COTES
3 Janvier 1934

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 65.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.— »
» laminé, pour doreurs	» 3575.— »
Platine	» 5.40 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:
Prix de gros en Bourse au comptant.

	Par carat
Qualités ordinaires	fr. 2.80 — 3.—
Grain fermé, petit roulé	» 3.10 — 3.30
Boart Brésil	» 3.60 — 3.80
Eclats	» 2.40 — 2.70
Carbone (Diamant noir)	» 18.— - 22.—

Cours communiqués par:
J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.
Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Comptant

London	22 déc.	27 déc.	28 déc.	29 déc.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	39-40	39-40	39-40	39-40
Cuivre	32-0/7½	32-4/4½	32-8/9	32-11/3
» settl. price	32	32-3/9	32-10/	32-/12/6
» électrolytiq.	33-10-36-10	35-10-36-10/	35-15-36-5/	36-36-10/
» best. selected	34-10-35-15	34-10-35-15/	34-10-35-15/	35-36-5/
» wire bars	36-10/	36-10/	36-5/	36-10
Etain anglais	228-5/	228-10/	227-15/	228-5/
» étranger	227-13/9	228-1 3	227-7/6	227-16/3
» settl. price	227-15/	228	227-5	227-15/
» Straits	232-10/	232-15	232	232-10
Nickel intérieur	225-230	225-230	225-230	225-230
Plomb anglais	12-15/	12-15/	12-10/	12-10/
» étranger	11-6/3	11-5/	12-2/6	11-5/
» settl. price	11-7/6	11-5/	11-2/6	11-5/
Zinc	14-15/	14-15/	14-16/3	14-17/6
» settl. price	14-15/	14-15/	14-17/6	14-17/6

Comptant

Paris	27 déc.	28 déc.	29 déc.	30 déc.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	193	193	193	193
Argent	275	275	275	275
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	22.000	22.000	22.000	22.000
» iridié 25 %	30.250	30.250	30.250	30.250
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	10,20	10,20	10,20	10,20
Platinite	11,80	11,80	11,80	11,80
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London	27 déc.	28 déc.	29 déc.	30 déc.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	126/5	126/3	126/2	126 6
Palladium (Lstg.)	4.5/	4.5/	4.5/	4.5
Platine (shill.)	155	155	155	155
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	18.3/4	18.15 16	19.1 16	19.1/16

New-York	27 déc.	28 déc.	29 déc.	30 déc.
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	43.3/4	44.3/8	44.3/8	44.5 8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 %
» » avance s/nantissement 2½ %

		Parité en francs suisses	Esc. %	Demande	Offre
France	100 Frs	20.305	2½	20.22	20.32
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	16.73	16.79
U. S. A.	1 Dollar	5.18	2	3.23	3.30
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.25	3.30
Belgique	100 Belga	72.06	3½	71.60	72.—
Italie	100 Lires	27.27	3	27.10	27.25
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	42.35	42.75
Portugal	100 Escudos	22.29	5½	15.30	15.70
Hollande	100 Florins	208.32	2½	207.10	207.60
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	—	208.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	122.90	123.30
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	3	—	101.80*
Autriche	100 Schilling	72.93	5	—	57.70*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4½	—	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3½	—	15.41*
Esthonie	100 Cour.	139.—	4½	—	92.—
Lettonie	100 Lats	100.—	5½-6	—	99.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6	—	51.—
Russie	100 Tchervon.	2666.-	8	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2½	86.—	87.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3½	84.—	85.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	2½	74.—	75.—
Finlande	100 Markka	13.05	4½	7.30	7.60
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—	58.30*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7	—	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	7½	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	7	—	—
Roumanie	100 Lei	3.10	6	—	3.05
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	—	249.—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—	1741.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3½	—	17.70
Australie	1 Liv. st.	25.22	6½-7	13.50	14.—
Argentine	100 Pesos	220.—	6	—	79.—
Brésil	100 Milreis	62.08	—	—	28.50
Chili	100 Pesos	63.—	4½-6	—	—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—	—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	—	217.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	—	73.—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	—	54.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—	81.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	—	—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—	167.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3½	122.—	127.—
Chine	100 Taels		—	—	109.—
Japon	100 Yens	258.33	3.65	95.—	105.—

*) Cours du service international des virements postaux.
N B. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Contrôle fédéral des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine

Poinçonnements du mois de Décembre

Bureaux	Boîtes platine 1932	Boîtes platine 1933	Boîtes de montres or 1932	Boîtes de montres or 1933	Boîtes de montres argent 1932	Boîtes de montres argent 1933	Totaux Déc. 1932	Totaux Déc. 1933	Totaux Janv.-Déc. 1932	Totaux Janv.-Déc. 1933
1. Bienne	—	—	270	300	383	347	653	847	21.716	17.008
2. Chx-de-Fds	73	76	15.572	16.461	2.240	100	15.887	16.637	177.064	200.368
3. Delémont	—	—	18	—	718	216	736	216	9.127	7.672
4. Fleurier	—	—	—	—	—	—	—	—	1.358	—
5. Genève	52	28	2.312	2.467	264	16	2.618	2.511	34.497	33.001
6. Grenchen	—	—	313	418	1.533	312	1.846	730	20.983	22.897
7. Locle	—	—	1.559	1.194	47	51	1.606	1.245	18.126	19.504
8. Neuchâtel	—	—	191	134	—	12	191	146	3.127	3.316
9. Noirmont	—	—	115	102	1.052	692	1.167	794	17.789	17.204
10. Porrentruy	—	—	429	—	—	798	429	798	9.981	6.742
11. St-Imier	—	—	551	129	144	324	695	453	8.452	5.420
12. Schaffhouse	—	—	19	5	150	36	169	41	1.692	1.673
13. Tramelan	—	—	505	332	1.871	1.639	2.376	1.971	34.504	35.391
Total	125	104	21.425	21.542*	6.833	4.743	28.383	26.389	358.426	370.196
Différence — 1933	—	21	—	—	—	2.090	—	1.994	—	—
» + 1933	—	—	—	117	—	—	—	—	—	11.770

* Dont 611 **boîtes or à bas titres contremarquées.**

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

LOUIS LANG S. A., PORRENTRUY

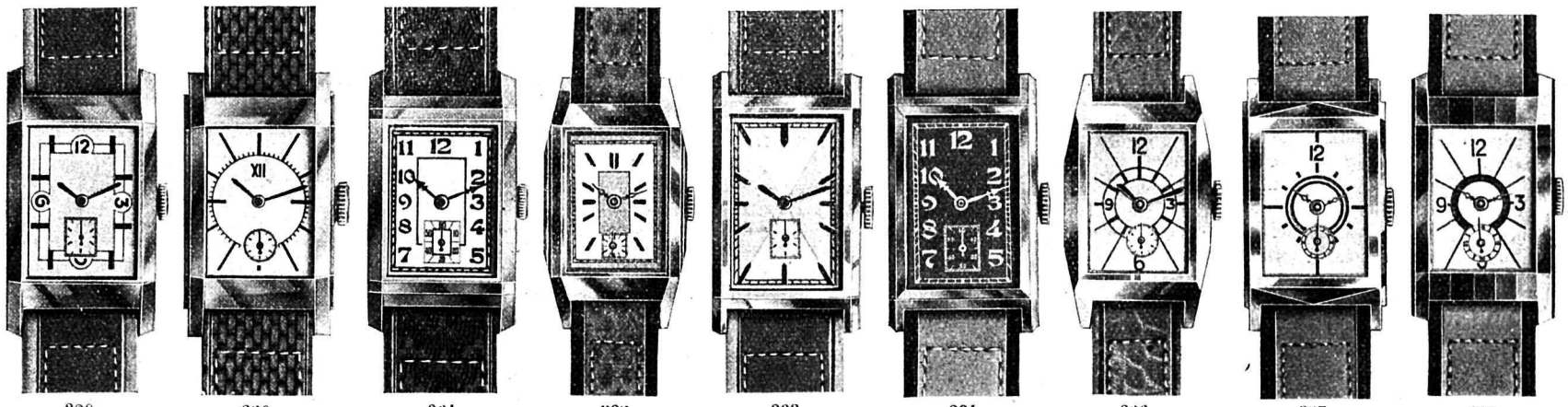

329 330 331 332 333 334 336 337 338

Modèles 8 ¾ lig. rond et 8 ¾ / 12 lig. des genres que nous exécutons en argent, métal chromé, lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.

UNION DE BANQUES SUISSES

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital et Réserves : Frs. 112.000.000 468

Obligations de Caisse

de 3 à 5 ans au taux de

4 %

Carnet de dépôt nominatif ou au porteur

Vente aux enchères publiques d'une parure de diamants et émeraudes

Le **mardi 16 janvier 1934,** à 16 heures, en salle du Tribunal, Hôtel de Ville, à **Orbe**, l'Office des poursuites soussigné procédera en première enchère à la vente des bijoux ci-après désignés : Une broche platine avec émeraude, une bague émeraude, une paire de pendants d'oreilles émeraudes, le tout taxé par expert à Fr. 5.450.—.

Paiement comptant.

Orbe, le 14 décembre 1933.

L'Office des Poursuites : A. Henny.

F. WITSCHI
LA CHAUX-DE-FONDS
Successeur de U. KREUTTER

Maison spécialisée pour la vente des

outils et fournitures d'horlogerie en gros

Angleterre

Grossiste de Londres qui sera prochainement en Suisse, cherche offres pour mouvements, montres complètes, aussi nouveautés et lots de liquidation, etc., paiement comptant.

Offres sous chiffre **P 2002 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Suche leistungsfähiger Lieferant für Lieferungen von billigen Damen- und Herren-Uhren.

Ferner für

Herren-Taschen-Uhren

in Goldplaqué und g. Werk.

Richard, Kfm., **Ittenthal** (Aarg.).

Ogival

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 22.431

livre le

7 3/4

11

avantageusement.

Dépôts
Brevets d'Invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
93, Rue Centrale, 93
Téléphone 3122

GRAVURE DE LETTRES

A. ROULET-HUGUENIN ET FILS
LE LOCLE

CADRANS
POUR PENDULETTES
TOUS STYLES
DÉCORATION
MARQUES AMÉRICAINES
PROCÉDÉS MODERNES

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr F. SCHEURER & Cie

NEUVEVILLE Tél. 46 — 76-2 N — **NEUCHATEL** Tél. 4.19

NOTZ & CO. BIENNE

ACIER SANDVIK

Jeune horloger, prêt à s'établir dans meilleure position, de Lucerne,

cherche relations

avec Fabriques, en vue représentations et dépôts de montres. Sérieuses garanties.

Offres sous chiffre **P 2003 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Gesucht guterhaltene

Tischfräsmaschine

mit direktem elektrischem Motorantrieb, Schraubstock und Universalteilapparat.

Fräsfläche max. 60 cm.

Offerten mit ausführlicher Beschreibung u. äusserster Preisangabe unter Chiffer **E 11513 Z** an **Publicitas Zürich.**

TANIC

Spécialité de brucelles fines pour régleurs
Pinces à couper, pinces aux tenons, etc.
En vente chez les Grossistes
et dans les bons magasins de fournitures

IMPRIMERIE - LITHOGRAPHIE - RELIURE

NOTRE PUISSANT OUTILLAGE ET NOS NOUVELLES INSTALLATIONS PLACENT NOTRE ÉTABLISSEMENT PARMI LES PREMIERS EN SUISSE ROMANDE

ARTS GRAPHIQUES **HAEFELI & CO** LA CHAUX-DE-FONDS

GRANDE-BRETAGNE

Une maison bien connue cherche collaborateur pour organiser en Grande-Bretagne un service de représentation.

Ecrire sous chiffre N 22875 U à Publicitas Lausanne en joignant curiculum vitæ et photographie.

PERSONNE

disposant de quelques heures par jour, entreprendrait mise à jour de comptabilités, traductions allemandes, etc.

Faire offres sous chiffre **P 5000 C** à **case postale No. 10.397, Chaux-de-Fonds.**

Atelier de serissages

en tous genres et fabrication de pierres fines sertissages et pierres de qualité.

Prix avantageux.

„LA THIELLE"
Bienne
Tél. 22.54 rue d'Aarberg 15

Mr BAYER, de New-York

sera à La Chaux-de-Fonds dès le 11 janvier

Tous les genres de mouvements ainsi que les nouveautés l'intéresseront.

Offres et échantillons à la maison **Vve Louis Goering,** Montres Elaine S. A., **La Chaux-de-Fonds.**

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

Correspondances des Paquebots-Poste

SERVICE DES LETTRES. **valables du 3 Janvier au 3 Février 1934**

	PAYS	Date des départs	Dernière heure pour la remise dans la boîte aux lettres à: La Chaux-de-Fonds	Genève Poste pr.	Locle	Bienne	Soleure	Durée probable du trajet
ASIE	1. **Crête (via Athènes)** par le train Orient-Express jusqu'à Athènes	Chaque jour	Semaine 20.20 Dimanche 20.20	le lendem. 0.30	19.30	21.55	20.30	Athènes = 5 jours Départ d'Athènes par prochaine occasion
	2. **Malte** voie de Syracuse	Départ de Chiasso tous les jours, sauf le jeudi	Semaine 18.25 Dimanche 18.25	17.30	18.—	20.20	20.30	Syracuse à Malte = 11 à 12 heures
	3. **Chine (Hong-Kong, Macao), Kiautschou, Mandchourie, Philippines** Canton, Hong-Kong, Manille, Shanghaï, Tientsin via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours excepté le dimanche.	via Bâle 15.10	13.45	14.30	17.40	18.10	Hongkong = environ 25 jours Shanghaï = environ 30 jours De Hongkong à Manille 3—4 fois par semaine en 2-3 jours
	4. **Penang, Malacca, Siam**	Janv. 4, 6*, 11, 13*, 18, 20*, 25, 27*, 31.	via Genève 20.20 *) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	19.30 11.—	21.55 13.20	20.30 13.40	Penang = 20 jours de Penang à Bangkok en 4 jours
	5. **Ceylan**	Janv. 4***, 6**, 9, 11*, 13**, 18, 20**, 25***, 27**. Févr. 1.	*) via Genève 12.40 **) via Chiasso 11.45 ***) via Chiasso 18.25	19.30 10.30 17.30	9.20 11.— 18.—	12.55 13.20 20.25	11.30 13.40 20 30	Colombo = 14 à 16 jours
	6. **Chypre, Palestine**	Voir Egypte	—	—	—	—	—	Larnaca = 5 à 7 jours
	7. **Inde Britannique (sauf Ceylan), Aden, Chandernagor, Goa, Pondicherry, Afghanistan et Belouchistan**	Janv. 4, 6**, 10*, 11, 13**, 18, 20**, 25*, 27**. Févr. 1.	via Genève (Mars.) 20.20 *) via Chiasso 8.35 **) » 11.45	le lendem. 0.30 10.30 13.—	19 30 8.— 11.—	21.50 10.— 13.20	20.30 10.30 13.40	Aden = 9 jours Bombay = 10-14 jours
	8. **Mésopotamie (Irak), Perse méridionale** via Stamboul-Alep-Damas	Chaque mercredi *) Chaque samedi **)	*) via Chiasso 8.35 **) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.25 13.20	20.30 13 40	Bagdad = 9 jours
	9. **Perse septentrionale** via Berlin-Varsovie-Moscou-Bakou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 8.35	7.—	8.—	10.—	10.15	Pehlevi = 9 à 11 jours
	10. **Syrie, République Libanaise, Etats des Alouites** via Stamboul-Adana	Chaque lundi, mardi, vendredi et samedi *). Chaque samedi **)	*) via Chiasso 18 25 **) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.25 13.20	20.30 13.40	Alep = 6 jours Beyrouth = 7 jours Damas = 7 jours
	11. **Indes Néerlandaises, Bornéo**	Janv. 4, 6*, 11**, 13*, 18, 20*, 25, 27*. Févr. 1**.	via Chiasso 18 25 *) via Chiasso 11.45 **) via Genève 12.40 ***) via Chiasso 8.35	17.30 10 30 19 30 lend. 0.30	18 11. 12.— 8.—	20.20 13.20 12.55 10.—	20.30 13.40 11.30 10.30	Sabang = 16-18 jours Batavia = 20-23 jours Padang = 22-24 jours
	12. **Singapore, Cochinchine, Annam, Tonkin**	Janv. 4***, 6**, 10****, 11*, 13**, 18***, 20**, 25***, 27**. Févr. 1*.	*) via Genève 12.40 **) via Chiasso 11.45 ***) » 18.25 ****) » 8.35	19.30 10.30 17.30 lend. 0.30	12.— 11.— 18.— 8.—	12.55 13.20 20.25 10.—	11.30 13.40 20.30 10.30	Singapore = 17-21 jours de Singapore à Saïgon par la prochaine occasion
	13. **Japon, Formose, Corée** via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 15.10	13.45	14 30	17.40	18.10	Shimonoseki = 14 à 17 jours Tokio = 15 à 18 jours
AFRIQUE	14. **Egypte**	Janvier 11, via Genève, les autres jours*) = via Chiasso	via Genève 12.20 *) via Chiasso 18.25	19.30 17.30	12.— 18.—	12.55 20.20	11.30 20.30	Port-Saïd = 5 jours Alexandrie = 4 jours
	15. **Colonie du Cap, Natal, Orange, Rhodesia, Transvaal, Basoutoland, Bechouanaland, Lourenço-Marquès, Mozambique**	Chaque mercredi.	via Bâle 20.20 via Le Hâvre-Southampton	le lendem. 0.30	19.30	le lendem. 5.—	le lendem. 7.—	Capetown = 18 jours de Capetown: à Durban 48 heures à Bloemfontein 28 » à Johannesburg 30 » à Pretoria 30 » à Lourenço-Marquès 4 jours
	16. **Zanzibar, Afrique orient. brit.**	Janv. 2*, 6**, 13**, 16*, 20**, 24*, 27**, 30*. Févr. 3**.	*) via Chiasso 18.25 **) via Chiasso 11.45 ***) via Marseille 20.20	17.30 10.30 lend. 0.30	18.— 11.— 19.30	20.20 13.20 21.50	20.30 13.40 20.30	Zanzibar = 14 à 15 jours
AMERIQUE	17. **Etats-Unis Amérique Nord** ainsi que: Mexique, Amérique Centrale. Via New-York	Janv. 2***, 5**, 9***, 12***, 16***, 17***, 19***, 23***, 24**, 26**, 30***, 31***. Févr. 2***.	via Bâle *) 15.10 **) 11.45 via Gênes ou Bâle ***) 18.25	13.45 10.30 le lendem. 0 30 17.30	14.30 11.— 19.30 18.—	17.40 13.20 20.20 21.50	18.10 13.40 20.30 20.30	New-York = 8 à 9 jours † Dépêches soldes par poste aérienne Bâle-Cherbourg via le Hâvre.
	18. **Canada**	Comme Etats-Unis (voir n° 17) et en outre: Janv. 4****, 5**, 11****, 18****, 25****, 26**. Févr. 1****.	*) via Bâle 8.35 **) » 11.45 ***) » 15.10 ****) » 18.25	7 — 10.30 13.45 17.30	8.— 11.— 14.30 18.—	10.— 13.20 17.40 20.20	10.15 13.40 18.10 20 30	
	19. **Argentine, Bolivie, Brésil *), Chili, Paraguay, Uruguay** *) excepté Para, Pernambouc et Bahia	Janv. 4***, 6, 7*, 11**, 13*, 16***, 17, 19, 20, 21*, 22*, 25**, 27*. Févr. 1***.	via Bâle (Chiasso) 11.45 *) » 15.10 **) » 20.05 ***) via Chiasso 18.25 ****) via Genève 10.35	10.30 13.45 le lendem. 0.30 17.30 19.30	11.— 14.30 19 30 18.— 10.—	13.20 17.40 21.55 20.20 12.55	13.40 18.10 20.30 20.30 11 30	Buenos-Ayres = 20 jours Rio de Janeiro = 16 jours de Buenos-Aires à La Paz environ 3 jours de Buenos-Ayres à Santiago et Valparaiso environ 2 jours
AUSTRALIE	20. **Australie méridionale, occidentale, Nouvelles Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle Calédonie, Nouvelle-Zélande, Victoria**	Janv. 4, 6*, 13*, 18, 20*, 27*. Févr. 1, 3*.	via Genève 20.20 *) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	19.30 11.—	21.55 13.20	20.30 13.40	Fremantle = 22-26 jours Adelaïde = 24-28 » Melbourne = 25-29 » Sydney = 26-30 » Brisbane = 28-32 »

Observations: L'heure indiquée comme dernière limite concerne les lettres « ordinaires » seulement, les « lettres recommandées » doivent par contre, en règle générale, être remises au guichet — au minimum — 20 minutes avant les heures prévues ci-dessus.

La désignation du port d'embarquement (via Naples, via Lisbonne, par exemple) est facultative, le bureau de poste acheminant — toujours — par la voie la plus rapide.

Il n'est accepté aucune responsabilité quant à l'horaire ci-dessus.

☛ Pour le **Canada**, les envois de la poste aux lettres renfermant des objets passibles des droits de douane bénéficient d'un tarif douanier réduit lorsqu'ils sont acheminés directement au Canada par la voie de la Grande-Bretagne. Ces envois doivent porter la mention «via Grande-Bretagne, paquebot canadien».

Changement d'adresse

Nous apprenons de Messieurs Baume & Co., à Londres, qu'en suite de l'expiration de leur bail et du fait que le propriétaire, la National Provincial Bank Limited, a désiré prendre possession de ses locaux en vue d'extension, ils ont transféré leurs bureaux au premier étage du même immeuble.

Leur adresse postale et leur numéro de téléphone resteront donc les mêmes, par contre, l'accès aux bureaux se fera dorénavant par le N° 1 Hatton Garden.

Installation de dépoussiérage pour Lapidaires, Tours à polir, etc.
Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa Zurich
P 6 Z

Fabrique de Ressorts de montres
Spécialités 3 ¾ à 13 lig. TELL Commission Exportation
Hri Fivaz S. A., Bienne 7
Téléphone 37.30 Rue des Pianos 55

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie
LUTHY & Cie S. A.
TÉLÉPHONE 77110 PIETERLEN (SUISSE) TÉLÉPHONE 77110
Télégr.: LUTHY, PIETERLEN Maison de confiance, fondée en 1875 Télégr.: LUTHY, PIETERLEN
Maison renommée par la bienfacture de ses produits.
Installation spéciale pour l'entreprise de la grande série.
Pierres à emboutir. - Pierres à chasser. Diamètres précis.
Pierres-boussoles pour compteurs électriques.
Pierres pour rhabillage.

Pierres fines pour l'Horlogerie
Grenat, saphirs, rubis, etc.
RUBIS SCIENTIFIQUES
Pierres à emboutir - Pierres à chasser
— Diamètre précis —
Pierres-boussoles pour compteurs électriques
Pierres pour rhabillage.
THEVRILLAT & Co
PORRENTRUY
LIVRAISON PAR RETOUR 2291

Téléphone 78 MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES Exigez la marque
GERBER FRÈRES S. A., Delémont
Boîtes bracelets fantaisies
toutes formes et toutes grandeurs, boîtes lépines et savonnettes,
nickel chromé, acier inoxydable, plaqué or, argent traité au rhodium, argent poli,
nacre, métal, etc. — Lapidage soigné, lapidage courant, lapidage façon
La plus grande production et la plus grande variété de modèles

7042 — 5 ¼ lig.
9093 — 8 ¾ / 12 lig. 8 ¾ et 9 lig.
11151 — 10 ½ lig.
12074 — 8 ¾ / 13 lig. A. S. automatique
11150 — 10 ½ lig.
9091 — 8 ¾ / 12 lig. 8 ¾ et 9 lig.
8064 — 6 ¾ lig.

Catalogues complets, collections et galvanos à disposition de MM. les Fabricants d'Horlogerie.